

BUDGET PRIN

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DCP\_164

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 24/06/2024

Objet : déclaration sans suite Marché 24.040 remplacement bornes escamotables

Nature : Arrêtés individuels

Matière : Commande Publique - Marchés publics

Date de télétransmission : 25/06/2024

Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : d\_cision 164 march\_ 24.040.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 [www.telino.com](http://www.telino.com)



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

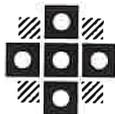
Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DÉPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : 059-215905993-20240624-DCP\_164-AI

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 25/06/2024



# Tourcoing

AGGLOMERATION

## Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq  
BP 80479  
59208 Tourcoing Cedex  
Tél. : 03 20 23 37 00  
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD

VILLE DE TOURCOING

SERVICE DE LA COMMANDE  
PUBLIQUE

DFCPAJI\_2024\_0164

**Objet :** Marché n°24.040 Remplacement bornes escamotables automatiques et totem de commande – Abandon de procédure.

### DECISION MUNICIPALE PRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L 2122-22 et L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

**Nous, Maire de la Ville de Tourcoing ;**

Vu l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant la délégation de signature du Maire ;

Vu l'article R2185-1 du Code de la Commande Publique ;

Vu la délibération n°5 du 13 septembre 2020 portant application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son 4° ;

Vu l'arrêté DFCAJI\_AR2024\_0065 du 3 juin 2024 portant délégation de signature à Monsieur VUYLSTEKER, Premier Adjoint au Maire ;

Considérant qu'une procédure adaptée a été lancée 25 avril 2024 en vue du remplacement des bornes escamotables automatiques et des totems de commande de la Ville ;

Considérant que seule une offre a été reçue dans les délais impartis ;

Considérant que l'acheteur peut mettre fin à la procédure à tout moment pour insuffisance de concurrence ;

### DECIDONS

**Article 1<sup>er</sup> :** De déclarer sans suite pour motif d'intérêt général la consultation relative au marché n°24.040 ayant pour objet le remplacement des bornes escamotables automatiques et des totems de commande de la Ville de Tourcoing.

**Article 2 :** Ampliation de la présente décision est faite :

- Le Préfet du Nord pour contrôle de légalité
- Le Trésorier pour information
- Le Maire et les services concernés pour application

**Article 3 :** Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

**Article 4 :** La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à compter de son affichage, devant le Tribunal Administratif de Lille, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire - CS 62039 - 59014 LILLE CEDEX ou via l'application « Télérecours

citoyens ». Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux devant Madame le Maire dans les mêmes conditions de délai.

Fait à Tourcoing, en l'Hôtel de Ville, le **24 JUIN 2024**



Pour le Maire et par délégation  
Le Premier Adjoint  
**Jean-Marie VUYLSTEKER**

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Jean-Marie Vuylsteker", written over a horizontal line.

Accusé réception en Préfecture le : **25 JUIN 2024**

Publié sur le site de la Ville le : **25 JUIN 2024**